

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 18/05/2022 Version: 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Nom : Lucas Super Coolant
Code du produit : :

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Lubricants and additives

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Fournisseur

Lucas Oil Products UK LtdLucas Oil Products Europe LtdUnit 4 Cunliffe DriveBlock 3 Harcourt CentreLlangefni Industrial EstateHarcourt RoadLL77 7JA LlangefniDublin 2Anglesey - UKIreland

T 01248 723 666 T +44 344 225 5400

Info@LucasOil.co.uk - www.lucasoil.co.uk info@lucasoil.eu.com www.lucasoil.eu.com www.lucasoil.eu.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ChemTel

1-800-255-3924 (USA, Canada, Puerto Rico, US V.I.)

+1-813-248-0585 (International)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro fournit les coordonnées de tous les centres antipoison Français. Ces centres de poison et de toxicovigilance fournissent une assistance médicale gratuite (hors frais d'appel), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318

Texte intégral des phrases H et EUH: voir section 16

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Contient : Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du

visage, des gants de protection.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun danger supplémentaire n'a été identifié.

Ne contient aucune substance PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluée conformément à l'annexe XIII de REACH

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Potassium 2-ethylhexanoate	N° CAS: 3164-85-0 N° CE: 221-625-7	12 – 36	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide	N° CAS: 64665-57-2 N° CE: 265-004-9	0,4 – 3	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335

Texte intégral des phrases H et EUH: voir section 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais

administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas

d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. NE

PAS faire vomir.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse. Pulvérisateur ou brouillard d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

## 5.3. Conseils aux pompiers

18/05/2022 (Date d'émission) FR (français) 2/9

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les structures et récipients adjacents au jet d'eau pour protéger et prévenir toute

ignition. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les

cours d'eau.

Protection en cas d'incendie Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux

flammes/ignifuges. EN469.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Reportez-vous à la section 8.2.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Reportez-vous à la section 8.2.

Procédures d'urgence Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à

empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un

récipient approprié.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

danger

Mesures d'hygiène

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas stocker à proximité d'aliments, de

denrées alimentaires, de médicaments ou de réserves d'eau potable.

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Produits incompatibles

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Chaleur et sources d'ignition

Interdictions de stockage en commun Matières incompatibles.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Additifs

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.1.5. Bande de contrôle

18/05/2022 (Date d'émission) FR (français) 3/9

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Éviter les éclaboussures. Des douches de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Des rince-oeil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. EN166

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. vêtements de protection à manches longues

#### Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques, gants en caoutchouc nitrile. EN374

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. EN 12083. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de cartouches huile / brouillard.

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

## Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Empêcher tout ruissellement d'eau contaminée. Empêcher toute fuite ou déversement.

#### **Autres informations:**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur Pas disponible Pas disponible Odeur Seuil olfactif Pas disponible Point de fusion Pas disponible Point de congélation : Pas disponible Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité : Pas disponible Limites d'explosivité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Pas disponible Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Pas disponible Point d'éclair : Pas disponible Température d'auto-inflammation : Pas disponible : Pas disponible Température de décomposition : Pas disponible Viscosité, cinématique : Pas disponible Solubilité Pas disponible Pas disponible Log Kow : Pas disponible Pression de vapeur

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible Masse volumique : Pas disponible Densité relative Pas disponible Densité relative de vapeur à 20 °C Pas disponible La taille des particules Non applicable Distribution granulométrique Non applicable Forme des particules Non applicable Rapport hauteur / largeur des particules Non applicable État d'agrégation des particules Non applicable État d'agglomération des particules Non applicable : Non applicable Surface spécifique des particules Poussière de particules : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

## 10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

## 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Potassium 2-ethylhexanoate (3164-85-0)		
DL50 Orale rat	3000 – 4000 mg/kg	
DL50 Cutanée rat	> 2000 mg/kg	
Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide (64665-57-2)		
DL50 Orale rat	735 mg/kg female	
DL50 orale	930 mg/kg rat male	
DL50 Cutanée lapin	> 2000 mg/kg	
Corrocion cutanáe/irritation cutanáe		

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

(exposition unique)	remplis)	
Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide (64665-57-2)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)	
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)	

## 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Aucun connu.

## 11.2.2. Autres informations

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
(aiguë)	remplis)
Dangers pour le milieu aquatique à long terme	· Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

(chronique)

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pa remplis)

	• •	
Potassium 2-ethylhexanoate (3164-85-0)		
CL50 poisson 1	> 100 mg/l 96 h	
EC50 crustacea	910 mg/l 48 h	
Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide (64665-57-2)		
CL50 poisson 1	55 mg/l 96 h	
EC50 crustacea	15,8 mg/l 48 h	

12.2.	Persistance	et dégra	adabilité

•	
Potassium 2-ethylhexanoate (3164-85-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	99 % 28 d

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide (64665-57-2)	
Log Pow	1,083 – 1,091

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les : Aucun connu. propriétés perturbant le système endocrinien

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Code catalogue européen des déchets (CED) : Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des

déchets (EWC) devrait être utilisé.

Code HP : HP4 - "Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation

cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

## 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 N° ONU (ADR)
 : Non réglementé

 N° ONU (IMDG)
 : Non réglementé

 N° ONU (IATA)
 : Non réglementé

 N° ONU (ADN)
 : Non réglementé

 N° ONU (RID)
 : Non réglementé

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé
Nom d'expédition (IMDG) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

MDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Transport par voie terrestre

Non réglementé

### **Transport maritime**

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

## Transport par voie fluviale

Non réglementé

## Transport ferroviaire

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Non réglementé

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(b)	Lucas Super Coolant	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Substance (s) non soumise au règlement (CE) n ° No 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abréviations et	acronymes
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	Code catalogue européen des déchets (CED)
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	STEL: à court terme de limites d'exposition
	TWA: Poids moyen
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative

Sources des données

European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et

1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

18/05/2022 (Date d'émission) FR (français) 8/9

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH		
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]			
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul	
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul	

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit